



Conférence des Parties

Vingt-septième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. À l'issue de consultations entreprises avec les Parties par la présidence entrante de la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP), le Secrétaire exécutif, en accord avec la présidence de la vingt-sixième session de la COP, a élaboré l'ordre du jour provisoire ci-après pour la vingt-septième session.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

2. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-septième session de la COP, proposé après consultation du Président de la vingt-sixième session, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-septième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.



3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Septième examen du Mécanisme financier ;
 - f) Questions relatives aux modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, qui ont trait notamment aux moyens de remédier aux pertes et préjudices².
9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
14. Questions de genre et changements climatiques.
15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;

¹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

² Ce point et les résultats de son examen ne préjugent pas de l'examen futur de questions analogues.

- b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention ;
- 16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
- 17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 19. Questions diverses.
- 20. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.

III. Annotations supplémentaires

8. Questions relatives au financement

3. Les documents élaborés au titre de ce point de l'ordre du jour pour examen par la COP à sa vingt-septième session dans le cadre du rapport du Comité permanent du financement sont les suivants :

FCCC/CP/2022/8-FCCC/PA/CMA/2022/7	<i>Rapport du Comité permanent du financement</i>
FCCC/CP/2022/8/Add.1-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.1	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat : résumé et recommandations</i>
FCCC/CP/2022/8/Add.2-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.2	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Travaux relatifs aux définitions du financement de l'action climatique</i>
FCCC/CP/2022/8/Add.4-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.4	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Recensement des informations disponibles concernant le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, y compris sa référence à l'article 9 dudit Accord</i>
FCCC/CP/2022/8/Add.5-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.5	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier</i>
FCCC/CP/2022/8/Add.6-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.6	<i>Rapport du Comité permanent du financement. Additif. Résumé de haut niveau de la seconde partie du Forum du Comité permanent du financement sur les solutions fondées sur la nature</i>